Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire de la vallée de Harrington situé au 420, chemin de Harrington ce 8 août 2022 à 19 h.

Présents et formant quorum sous la présidence du maire suppléant Richard Francoeur, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers suivants : Daniel St-Onge, Gerry Clark et Robert Dewar.

Le maire Pierre Richard est absent.

La directrice générale France Bellefleur est présente.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Points d'information du maire suppléant
- 4. Points d'information des conseillères et des conseillers
- 5. Période de questions
- 6. Approbation des procès-verbaux
- 6.1 Séance ordinaire du 11 juillet 2022
- 7. Gestion financière et administrative
- 7.1 Dépôt du rapport financier pour le mois de juillet 2022
- 7.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services
- 7.3 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de juillet 2022
- 7.4 Transferts budgétaires
- 7.5 Renouvellement des contrats d'assurances des municipalités du 31 août 2022 au 31 août 2023 FQM Assurances La Mutuelle des municipalités du Québec
- 7.6 Résolution sur le statut bilingue de la Municipalité du Canton de Harrington

8. Sécurité publique

8.1 Travaux électriques – Caserne incendie Lost River – M. Maurice entrepreneur électricien inc.

9. Travaux publics

- 9.1 Travaux de revitalisation Pont Rivington Excavation Kelly inc
- 10. Hygiène du milieu

- 10.1 Construction de la ligne électrique Chemin de l'Écocentre Énergie DL
- 10.2 Travaux de raccordement de la ligne Chemin de l'Écocentre M. Maurice entrepreneur électricien inc.

11. Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Embauche Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement Timour Achikbaev
- 11.2 Appui à la Coalition Santé Laurentides pour l'application du nouveau plan santé et pour l'investissement massif nécessaire pour le développement des centres hospitaliers de la région des Laurentides

12. Loisirs et culture

12.1 Travaux électriques — Centre communautaire Lost River - M. Maurice entrepreneur électricien inc

13. Période de questions

14. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Richard Francoeur souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, le maire suppléant déclare la séance ordinaire ouverte à 19 h et il ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2022-08-R143

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Points d'information du maire suppléant

Monsieur le maire suppléant Richard Francoeur, informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois de juillet 2022.

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de juillet 2022.

5. Période de questions

Le maire suppléant répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2022-08-R144

6.1 Séance ordinaire du 11 juillet 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport financier pour le mois de juillet 2022

Le rapport financier pour le mois de juillet 2022 est déposé.

7.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

Les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois de juillet 2022 sont déposés au conseil.

2022-08-R145

7.3 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois de juillet 2022

Il est proposé par monsieur le maire suppléant Richard Francoeur et résolu d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois de juillet 2022 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

Comptes payés (chèques émis juillet 2022)

220379	Services de Cartes Desjardins	977.28 \$
220380	Hydro-Québec	1 359.83 \$
220381	Mathieu Dessureault	75.00 \$
220382	Desjardins Sécurité Financière	8 474.79 \$
220383	Bell Mobilité	540.92 \$
220384	Hydro-Québec	454.85 \$
220385	Harrington Valley Community Center	7 000.00 \$
220386	Association de Propriétaires Lac-Agnes	408.17 \$
220387	Canada Post	4 982.94 \$

220388 H	ydro-Québec	1 641.15 \$		
220389 R	etraite Québec	358.16 \$		
	Bell Canada	297.25 \$		
	Brookelyne Gelinas	48.73 \$		
	TQ	484.64 \$		
	Desjardins Sécurité Financière	1 3972.16 \$		
	CUPE Local 4852	778.45 \$		
	Vaste Management	13 584.08 \$		
220393 V	vaste Management	13 304.00 \$		
Salaires payés (chèques émis juillet 2022)				
Salaires pour les employés		45 346.67 \$		
Salaires pour les élus		5 645.84 \$		
Salaires pour les pompiers		2 770.55 \$		
Receveur Général du Canada		9 322.61 \$		
		24 787.87 \$		
Ministère du Revenu du Québec CSST		1 784.97 \$		
CSS1		1 /6π.9/ φ		
Comptes à p	oayer (chèques à émettre en août 2022)			
Waste Manag	rement	6 188.89 \$		
Traffic Innov		579.47 \$		
		720.00 \$		
Municipalité Urbacom	de Bolleau	·		
	.	3 035.34 \$		
S.C. Motospo		82.95 \$		
MRC d'Arge		47 347.41 \$		
6943195 Canada Inc.		503.59 \$		
	nation Foncière	90.00 \$		
Marquage Li		2 069.55 \$		
	mion-Succ. St-Faustin	144.82 \$		
Sanidépôt		332.91 \$		
Service d'Entretien Ménager-M.C.		1 379.70 \$		
Juteau Ruel I	nc.	2 842.54 \$		
Centre de Ré	novation Pine Hill	79.54 \$		
Le Services d'Entretien St-Jovite		482.23 \$		
Formules Mu	ınicipales	115.06 \$		
Kilmar Dépa	nneur	236.33 \$		
FQM Assura	nces	43 969.51 \$		
Fosses Septio	ques Miron	183.96 \$		
Matériaux McLaughlin Inc.		33.51 \$		
Aréo-Feu		718.02 \$		
Auto Parts		207.78 \$		
H2Lab		1 251.51 \$		
Gary Cantin		214.83 \$		
Location Madden Rental		307.03 \$		
Maxiburo		388.47 \$		
Groupe CLR SRAD Inc.		347.51 \$		
J.B. Dixon Inc.		241.39 \$		
Multi Routes		13 893.58 \$		

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale et
greffière-trésorière

6 907.66 \$ 5 212.82 \$

Service de Recyclage Sterling

Energies Sonic RN S.E.C.

2022-08-R146

7.4 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu:

Que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-):

02-130-00-528	Entretien et maintenance	4 440
02-130-02-670	Dépense reliées Covid-19	6 5 1 5
02-320-00-143	Salaires employé temp voirie	745
02-451-00-141	Salaires rég matières résid	2 280
02-610-00-142	Salaires temp urbanisme	5 360
02-702-50-447	Activités culturelles	5 000
22-105-00-723	Terrain – Achat	20 000

À (débit) (+):

02-130-00-341	Communication, bulletin	270
02-130-00-527	Entretien génératrice	430
02-130-00-670	Fournitures de bureau	3 500
02-150-02-957	Rénovation cadastrale	6 465
02-190-00-422	Assurances générales	290
02-320-00-422	Assurances – voirie	450
02-320-08-525	Entretien camion Ford 2011	295
02-451-00-212	Régime de retraite	2 000
02-451-00-422	Assurances	40
02-451-12-525	Entretien inter ordures	240
02-610-00-212	Régime de retraite	5 000
02-610-00-670	Fournitures de bureau	110
02-701-00-494	Subvention aux organismes	5 250
22-451-00-725	Ligne électrique – Écocentre	20 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-R147

7.5 Renouvellement des contrats d'assurances des municipalités du 31 août 2022 au 31 août 2023 – FQM Assurances - La Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer le renouvellement de ses contrats d'assurance des municipalités;

CONSIDÉRANT que le renouvellement proposé par FQM Assurances - La Mutuelle des municipalités du Québec est avantageux pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu de renouveler les contrats d'assurances des municipalités de la FQM Assurances – La Mutuelle des municipalités du Québec du 31 août 2022 au 31 août 2023 au montant de 43 969.51 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-R148

7.6 Résolution sur le statut bilingue de la Municipalité du Canton de Harrington

CONSIDÉRANT que la Charte de la langue française (« Charte ») a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'adoption de la Charte, le statut bilingue de plus de 80 municipalités québécoises a été reconnu en vertu des dispositions de l'article 29.1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Harrington est reconnue comme ayant un statut bilingue depuis le 22 avril 1978 et qu'elle désire conserver ce statut ;

CONSIDÉRANT que les dispositions initiales de la Charte permettaient aux municipalités dont une majorité de résidants parlaient une langue autre que le français d'être officiellement reconnues comme ayant le statut bilingue en vertu de l'article 29.1;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2013, la municipalité du Canton de Harrington a adopté la résolution 2013-01-R013 sur le statut bilingue de la Municipalité selon l'article 29.1, et ce, afin de réitérer sa volonté de maintenir son statut bilingue;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, 84 municipalités et 6 arrondissements continuent de bénéficier du statut bilingue, dont la Municipalité du Canton de Harrington;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 96, intitulé « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français » a été présenté à l'Assemblée nationale en mai 2021 et adopté en mai 2022 ;

CONSIDÉRANT que la loi n° 96 modifie la Charte par l'insertion de l'article 29.2 qui donne pouvoir à l'Office québécois de la langue française de retirer le statut bilingue à une municipalité dont la population non francophone est inférieure à 50 %, et ce, dans les cas où l'Office a transmis un avis à la municipalité indiquant que son statut sera révoqué si une résolution demandant le maintien du statut bilingue n'a pas été reçue dans les 120 jours ;

CONSIDÉRANT que selon le recensement de 2016, les anglophones représentent un peu plus de 52 % de la population de la Municipalité du Canton de Harrington ;

CONSIDÉRANT que le recensement ne tient pas compte des résidents non permanents ayant des résidences secondaires dans les communautés rurales et de villégiature ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu:

DE DÉCLARER que la Municipalité du Canton de Harrington désire maintenir le statut bilingue qui lui a été accordé le 22 avril 1978 et désire le conserver jusqu'à ce qu'elle en décide autrement ;

DE CONFIRMER, avec autant de conviction que lors de l'adoption de la résolution 2013-01-R013 en janvier 2013, que la Municipalité du Canton de Harrington souhaite maintenir son statut bilingue, peu importe toute fluctuation de sa population rapportée par les données de recensement;

DE RIÉTÉRER que les résidents et le conseil de la Municipalité du Canton de Harrington considèrent la reconnaissance du statut bilingue de notre municipalité comme essentielle au caractère de la municipalité et comme témoignage de la présence historique des deux communautés, anglophones et francophones, dans le Canton de Harrington;

DE DÉCLARER que le conseil considère que le libellé de l'article 29.2 est perfide, privant les municipalités du droit de demander le retrait du statut bilingue lorsqu'elles le jugent nécessaire et les obligeant à demander à plusieurs reprises au gouvernement de maintenir ce privilège;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, au commissaire aux langues officielles, à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

2022-08-R149

8.1 Travaux électriques — Caserne incendie Lost River — M. Maurice entrepreneur électricien inc.

CONSIDÉRANT que certains travaux électriques, dont le remplacement du panneau de distribution et de l'interrupteur, doivent être effectués au Caserne incendie Lost River ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de M. Maurice entrepreneur électricien inc. pour effectuer ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu d'accepter l'offre de service de M. Maurice entrepreneur électricien inc. pour effectuer les travaux électriques à la Caserne incendie Lost River pour un montant de 1 264.73 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

2022-08-R150

9.1 Travaux de revitalisation – Pont Rivington – Excavation Kelly inc.

CONSIDÉRANT que des travaux de revitalisation en bordure du chemin de la Rivière-Maskinongé doivent être effectués pour compléter les travaux de réfection et de reconstruction du chemin de la Rivière-Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu d'Excavation Kelly inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu d'accepter l'offre de service d'Excavation Kelly inc. pour les travaux de revitalisation en bordure du chemin de la Rivière-Maskinongé au montant de 5 448.67 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

2022-08-R151

10.1 Construction de la ligne électrique – Chemin de l'Écocentre – Énergie DL

CONSIDÉRANT qu'une ligne électrique privée doit être construite afin de desservir l'Écocentre ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu d'Énergie DL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu d'accepter l'offre de service d'Énergie DL pour les travaux de construction d'une ligne électrique privée sur le chemin de l'Écocentre au montant de 24 403.33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-R152

10.2 Travaux de raccordement de la ligne – Chemin de l'Écocentre – M. Maurice entrepreneur électricien inc.

CONSIDÉRANT qu'une ligne électrique privée doit être construite afin de desservir l'Écocentre et que des travaux de raccordement sont requis;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de M. Maurice entrepreneur électricien inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar

Et résolu d'accepter l'offre de service de M. Maurice entrepreneur électricien inc. pour les travaux de raccordement d'une ligne électrique privée sur le chemin de l'Écocentre au montant de 5 518.80 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Aménagement, urbanisme et développement

2022-08-R153

11.1 Embauche – Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement – Timour Achikbaev

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience pertinente de travail de monsieur Timour Achikbaev dans le domaine de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu que le conseil de la Municipalité du Canton de Harrington procède à l'embauche de Monsieur Timour Achikbaev à titre de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, effective le 15 août 2022, sous réserve d'une période de probation de six (6) mois, aux conditions spécifiées dans son contrat de travail, en date du 19 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-R154

11.2 Appui à la Coalition Santé Laurentides pour l'application du nouveau plan santé et pour l'investissement massif nécessaire pour le développement des centres hospitaliers de la région des Laurentides

CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont l'une remontant à juillet 2020 et l'autre juillet 2021, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT que dans une perspective des dix prochaines années au Plan québécois des investissements 2022-2032 (PQI 22-23), seuls trois des six hôpitaux de la région sont prévus être modernisés, et ce, au tiers des sommes nécessaires à leur parachèvement complet et entier (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) et que rien n'est prévu

pour les trois autres hôpitaux de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

CONSIDÉRANT que le manque à gagner pour le parachèvement complet des trois projets hospitaliers en cours (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint- Jérôme) s'élève à 1,4 G \$, en sus des sommes déjà prévues au PQI 22-32 pour ces derniers (735 M \$);

CONSIDÉRANT que pour faire avancer les trois autres dossiers des centres hospitaliers (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge), le gouvernement du Québec doit donner suite au plan clinique de l'hôpital laurentien et engager l'étape des plans fonctionnels et techniques pour les trois établissements;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre dès maintenant, pour la région des Laurentides, son nouveau Plan santé favorisant entre autres des investissements accrus en infrastructures de même que la mise en place de milieux attrayants et modernes, une accessibilité aux soins, des urgences plus fluides, un rehaussement du ratio de lits d'hôpitaux et un grand rattrapage des chirurgies, soit des éléments incontournables qui viendront résoudre de manière durable les problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les citoyens et le personnel de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides est formée de différents partenaires de la région (élus, représentants médicaux et hospitaliers, établissements postsecondaires, associations de personnes âgées, d'affaires et d'organismes communautaires) souhaitant collaborer avec le gouvernement du Québec afin de trouver ces solutions durables et novatrices qui passent la correction de la budgétisation historique de même que par un parachèvement complet de la modernisation et de l'agrandissement des six centres hospitaliers de la région grâce à un investissement massif dans les infrastructures hospitalières;

CONSIDÉRANT que 2022 est une année électorale et que l'importance du dossier santé pour la région des Laurentides ne bénéficie pas d'une couverture nationale lui permettant de faire valoir au même titre que d'autres régions l'importance de ses besoins en santé et en services sociaux, alors que les Laurentides forment la 4e région en importance démographique du Québec ;

CONSIDÉRANT que le CPÉRL a réitéré pour l'année 2022 son appui à la Coalition Santé Laurentides, par la présence des préfets (Antoine-Labelle, des Laurentides et Deux-Montagnes) et la contribution de 30 000 \$ pour soutenir les actions visant le rattrapage financier des dépenses en santé et services sociaux dans la région et l'accélération des projets de modernisation de ses centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme ainsi que le Conseil des médecins, des pharmaciens et des dentistes du CISSS des Laurentides sont des partenaires financiers pour l'année 2022 (contribution de 20 000 \$ et 30 000 \$ respectivement);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu:

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Harrington appuie la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant sa voix à celles du Conseil de la MRC d'Argenteuil, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) et des partenaires laurentiens afin :

- Que soit dès maintenant priorisée la région des Laurentides dans la mise en œuvre du Plan santé du gouvernement du Québec avec le budget nécessaire pour le financement de l'ensemble des besoins en santé et en services sociaux dans les Laurentides;
- Que soit corrigée par le gouvernement du Québec la budgétisation historique en santé qui continue de pénaliser la région des Laurentides;
- Qu'un parachèvement complet des six centres hospitaliers de la région des Laurentides permettant leur modernisation et leur agrandissement soit effectué d'ici la fin de la décennie, grâce à un investissement massif du gouvernement du Québec dans les infrastructures hospitalières laurentiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

2022-08-R155

12.1 Travaux électriques — Centre communautaire Lost River - M. Maurice entrepreneur électricien inc.

CONSIDÉRANT que certains travaux électriques, dont le remplacement des panneaux électriques et de l'interrupteur à la salle électrique, doivent être effectués au Centre communautaire Lost River;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de M. Maurice entrepreneur électricien inc pour effectuer ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu d'accepter l'offre de service de M. Maurice entrepreneur électricien inc pour effectuer les travaux électriques au Centre communautaire Lost River pour un montant de 5 288.85 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Période de questions

Le maire suppléant répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

2022-08-R156

14. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge et résolu que la séance soit levée à 20:14 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire suppléant

Je, Richard Francoeur, maire suppléan présent procès-verbal équivaut à la sig résolutions qu'il contient au sens de l'art du Québec.	gnature par moi de toutes les
Richard Francoeur	France Bellefleur, CPA, CA

Directrice générale et greffière-trésorière